Médiation Préalable Obligatoire

Fiche de saisine du médiateur

Auteur de la saisine

Nom et prénom :

Adresse postale :

.....

.....

Courriel :

Téléphone :

Collectivité employeur

.....

.....

.....

.....

Motif de saisine

(merci de cocher la case correspondante à la demande)

- ☐ Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L712-1 du code général de la fonction publique ;
- ☐ Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 15, 17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 ;
- ☐ Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;
- ☐ Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;
- ☐ Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- ☐ Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L131-8 et L131-10 du code général de la fonction publique ;
- ☐ Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985.

Commentaires
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Joindre obligatoirement la décision contestée ou dans le cas d'une décision implicite, copie de la demande ayant fait naitre cette décision.

Date et signature

Les données personnelles collectées sont utilisées dans le cadre de la saisine du médiateur du Centre de Gestion conformément aux articles L 213-11 à L 213-14 du Code de justice et l'article 25-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
Le traitement est confidentiel, à destination des services du médiateur.
Elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à l'instruction des saisines et aux obligations légales et réglementaires.
Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) les personnes concernées disposent de différents droits (accès, rectification, effacement, etc.) sur les données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, à l'attention du cdg68@cdg68.fr.